

## **DECLARATION DU DEUXIEME SOMMET DU FORUM AFRIQUE- INDE 2011D'ADDIS ABEBA**

1. Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement et chefs de délégation représentant le continent africain, l'Union africaine (UA) et ses institutions, et Premier ministre de la République de l'Inde, réunis à Addis-Abeba, République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, les 24 et 25 mai 2011 pour poursuivre le dialogue, consolider notre amitié et renforcer notre coopération, sous le thème : *Pour un partenariat renforcé: une vision partagée* ;
2. **RAPPELONS** la Déclaration de Delhi adoptée au cours de notre premier Sommet à New Delhi en avril 2008 et le Cadre de coopération ainsi que le Plan d'action connexe adopté ensuite pour servir de base concrète pour la consolidation de notre partenariat stratégique et avons examiné les progrès réalisés à cet effet depuis le premier Sommet. **RAPPELONS EGALEMENT** que l'Afrique et l'Inde ont été des partenaires fraternels et des alliés dans la lutte pour l'indépendance et pour l'autodétermination et nous réaffirmons que notre partenariat demeure basé sur les principes fondamentaux de l'égalité, du respect mutuel, des avantages mutuels et de l'entente historique entre nos peuples.
3. **CONVAINCUS EN OUTRE** que ce partenariat reste guidé par le respect du principe de l'indépendance, de la souveraineté, d'intégrité territoriale des États, par l'engagement de renforcer le processus de l'intégration africaine, le dialogue entre nos civilisations pour promouvoir une culture de paix, de tolérance et le respect des diversités religieuses, culturelles, linguistiques et raciales ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes en vue de renforcer la confiance et la compréhension entre nos peuples, **PRENANT NOTE** de la diversité et des niveaux de développement entre et au sein des régions, l'action collective et la coopération dans l'intérêt commun de nos Etats et de nos peuples, et le désir de favoriser le développement harmonieux de nos sociétés plurielles, multiculturelles et multiethniques par la consolidation et le développement de notre démocratie plurielle.
4. **NOUS NOUS FELICITONS** de la transformation continue de l'environnement politique, économique et social en Afrique et du fait que la croissance économique en Afrique a repris pour atteindre son niveau d'avant la crise financière que de nombreux pays africains progressent rapidement offrant ainsi de plus grandes possibilités pour la coopération économique. De même, l'économie indienne continue à se développer à un niveau de croissance mondiale et a résisté à l'impact de la récession mondiale. L'Afrique et l'Inde ont une population jeune, dynamique et pleine d'espoir, de dynamisme et d'initiative. Nous reconnaissons que ses aspirations et sa vigueur constituent une base concrète pour étendre les frontières de ce partenariat comme un programme pour le développement. L'Afrique et l'Inde en conséquence disposent aujourd'hui d'une plate-forme efficace de promotion de leur partenariat pour le développement sur la base de ces principes fondamentaux.

5. Ayant à l'esprit ce qui précède, nous décidons alors de renforcer notre partenariat par de nouvelles initiatives dans l'intérêt mutuel de l'Afrique et de l'Inde, parmi lesquelles figurent ces dernières années, d'importants flux financiers de l'Inde à l'Afrique sous forme de subventions, d'investissements étrangers directs (IED) et de prêts à des conditions favorables qui ont contribué au renforcement des capacités dans les secteurs socioéconomiques, notamment dans la formation des ressources humaines, le développement du secteur privé, l'accroissement de l'appui au développement des infrastructures, l'agriculture et aux PME ce qui a abouti à une augmentation substantielle des investissements indiens en Afrique et des échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Inde. Nous décidons de tirer parti de cette situation en nous entraînant pour réaliser une croissance inclusive, le développement socioéconomique et de l'autosuffisance. Les principaux domaines d'une telle coopération seront, entre autres, le partage de stratégies pour un développement durable, la lutte contre la pauvreté, les soins de santé, l'éducation universelle et le partage de technologies appropriées. De nouvelles possibilités de coopération nous permettront de renforcer de manière stratégique notre partenariat.
6. Notre partenariat renforce notre capacité à travailler ensemble et à relever les défis mondiaux de notre époque. Dans notre quête pour relever ces défis, l'Afrique et l'Inde continuent de réitérer leur désir de veiller à ce que les intérêts pays en voie de développement soient sauvegardés et que les besoins en matière de développement socioéconomique de nos différents pays soient garantis.
7. Nous exhortons les pays développés à prendre des mesures ambitieuses pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à fournir un financement adéquat et le transfert de technologies pour appuyer les efforts consentis par les pays en voie de développement en vue de lutter efficacement contre l'impact du changement climatique. Nous réaffirmons l'importance de la négociation d'un accord sur une deuxième période d'engagement aux termes du Protocole de Kyoto comme une étape indispensable pour préserver l'intégrité du régime international des changements climatiques. Nous mettons l'accent sur l'importance du Plan d'action de Bali de 2007 adopté sous l'égide de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à cet égard. Nous prenons note des aspects positifs des négociations de la Conférence de Cancun sur les changements climatiques en décembre 2010 et lançons un appel aux pays développés pour qu'ils mettent en œuvre toutes les mesures institutionnelles contenues dans la décision de Cancun. Nous exprimons notre ferme attachement à un résultat équilibré des négociations sur le changement climatique et en rapport avec les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées sur la base des capacités respectives conformément au processus de la COP17 qui aura lieu à Durban (Afrique du Sud).
8. Nous prenons note de la position commune africaine sur les changements climatiques, appuyons les efforts visant à lutter contre la sécheresse et la désertification en Afrique et soutenons le Projet africain relatif à la Grande muraille verte.

9. Nous affirmons l'importance cruciale de la coopération Sud-Sud comme un instrument qui peut appuyer efficacement les efforts déployés actuellement au niveau international et apporter des avantages réels et tangibles aux pays en développement. Nous précisons que la coopération Sud-Sud doit être un partenariat supplémentaire à la coopération Nord-Sud et non un substitut. Nous reconnaissons la diversité notable qui prévaut dans les pays africains pris individuellement dont trente-trois (33) figurent parmi les pays les moins avancés. Collectivement, ces pays sont confrontés à des défis de développement les plus persistants, généralisés et complexes. En conséquence, nous chercherons des moyens novateurs pour compléter les efforts traditionnels déployés pour aider ces pays en développement et trouver des solutions novatrices.
10. Nous restons préoccupés par la tendance récurrente de la crise mondiale grandissante qui est de nature économique, telle que la crise alimentaire, énergétique et financière mondiale. Tout en reconnaissant la reprise économique actuelle, nous sommes toujours préoccupés par sa durabilité. Nous insistons sur l'importance de l'appui aux flux de capitaux stables à long terme pour les pays en voie de développement afin de stimuler l'investissement, notamment dans les infrastructures. Cela contribuera à promouvoir la demande mondiale, assurant ainsi la viabilité à long terme de la reprise et permettra de corriger les déséquilibres en matière de développement.
11. Nous exhortons les grandes puissances économiques à collaborer et à promouvoir la coordination des politiques macroéconomiques. Dans ce contexte, nous reconnaissons le processus du G20 en tant qu'important forum de la coopération économique internationale et demandons une représentation équitable de l'Afrique dans le processus de prise de décisions du système économique mondial.
12. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration du Millénaire, et la nécessité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous réaffirmons notre engagement à atteindre les OMD d'ici 2015, notamment par la coopération technique et l'assistance financière. Les modèles de développement durable et d'options originales de développement dans les pays en voie de développement doivent être respectés, notamment en garantissant la marge de manœuvre des pays en développement. Nous recommandons instamment que les engagements d'aide aux pays en voie de développement soient tenus, et que l'aide au développement ne soit pas réduite. Nous exhortons les pays développés à honorer leurs obligations de réaliser l'objectif de 0,7% du PIB en aide publique au développement (APD) en faveur des pays en voie de développement. Nous appuyons également les programmes économiques africains dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

13. Nous soulignons la nécessité d'un résultat global et équilibré du Cycle de Doha, de manière à renforcer son mandat en tant que « cycle de développement », sur la base des progrès déjà réalisés. Nous réaffirmons la nécessité de maintenir la solidarité entre les pays en développement à cet égard. Nous affirmons l'importance de veiller à ce qu'un accord acceptable dissipe les préoccupations des pays en développement en matière de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire et de développement rural. De même, il faudrait dissiper les préoccupations concernant l'accès au marché pour les produits non-agricoles (AMNA). Nous exhortons toutes les parties à s'opposer à toute forme de protectionnisme et d'échanges commerciaux ayant des effets de distorsion sur les échanges au niveau national. Nous demeurons préoccupés par le fait qu'aucun progrès significatifs n'ait été réalisé en ce qui concerne les questions clés qui intéressent les pays en développement y compris l'Inde et les pays africains et exhortons, de ce fait, une fois de plus, les principales parties prenantes du Cycle de Doha à accorder la priorité à la résolution de toutes les questions qui sont d'une importance cruciale pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne les questions de négociation sur l'agriculture
14. Nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme et au renforcement de la structure démocratique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour accroître la participation des pays en développement aux processus de prise de décision. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération Afrique-Inde au sein de l'ONU, du G-77 et d'autres enceintes multilatérales pour promouvoir notre objectif commun dans les domaines d'intérêt mutuel. Dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, nous nous félicitons des efforts consentis par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le maintien de la paix en Afrique. L'Afrique rappelle avec satisfaction le soutien de principe et la participation continue de l'Inde aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier sur le continent africain. L'Inde salue le rôle joué par les pays africains dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent ainsi que leur participation aux missions du maintien de la paix dans les autres régions du monde. L'Inde note, par ailleurs, avec satisfaction, le déploiement, par l'Afrique, de la Force africaine en attente qui va renforcer les capacités du continent en matière de maintien de la paix et de la sécurité.
15. Nous prenons note des résolutions 1970 et 1973 adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Libye et relevons la nécessité de les mettre en œuvre conformément à l'esprit et à la lettre. A cet effet, nous lançons un appel pour la cessation immédiate de toutes les hostilités en Libye et demandons instamment aux parties au conflit d'œuvrer en faveur d'une solution politique par l'usage des moyens pacifiques et le dialogue. Nous exprimons notre soutien à l'initiative du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine et à sa feuille de route élaborée pour un règlement consensuel et pacifique de ce conflit.
16. Sur la base du partenariat efficace entre l'Afrique et l'Inde en ce qui concerne les questions internationales relatives à la paix et à la sécurité, l'Afrique se félicite de l'élection de l'Inde au siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour les années 2011-2012. L'Inde exprime sa gratitude aux Etats africains pour

avoir soutenu sa candidature à cette élection en octobre 2010. Les membres africains du Conseil de sécurité de l'ONU et l'Inde affirment leur engagement à coopérer étroitement au cours du mandat de l'Inde au Conseil.

17. Nous soulignons dans ce contexte, l'importance cruciale d'une réforme urgente et globale de l'ONU. Nous partageons l'avis selon lequel l'ONU doit fonctionner d'une manière transparente, efficace et rationnelle, et la composition de ses principaux organes doit refléter les réalités contemporaines. L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité des Nations unies, en ce qui concerne les membres permanents et non permanents, avec la participation accrue des pays en développement dans les deux catégories, sont indispensables pour le processus de réforme et le renforcement de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.
18. L'Inde prend acte de la position commune africaine et des aspirations des pays africains à occuper la place qui est la leur dans un Conseil de Sécurité des Nations Unies élargi en tant que membres permanents à part entière avec tous les droits conformément au Consensus d'Ezulwini. L'Afrique prend note de la position de l'Inde et de ses aspirations à siéger en tant que membre permanent à part entière avec tous les droits dans un Conseil de Sécurité des Nations Unies élargi. Nous soulignons la nécessité pour les États Membres de déployer tous les efforts nécessaires pour faire avancer la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies lors de la Session actuelle de l'Assemblée Générale des Nations unies.
19. Nous reconnaissons que la sécurité de toute nation serait renforcée par l'élimination non discriminatoire et vérifiable au niveau mondial des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous réaffirmons notre attachement au consensus contenu dans le Document final de la dixième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, qui a accordé la priorité au désarmement nucléaire. Nous exprimons également notre soutien à une Convention internationale interdisant la prolifération, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, conduisant à leur destruction. Nous demandons des négociations sur des mesures spécifiques pour réduire et finalement éliminer les armes nucléaires, pour un monde exempt d'armes de destruction massive, tel que prévu dans le Plan d'action Rajiv Gandhi de 1988. Nous attendons également avec intérêt le début des négociations sur un Traité relatif à la réduction des substances fossiles à la Conférence du désarmement.
20. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur en juillet 2009 du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires (le Traité de Pelindaba) de 1995 et des efforts déployés en vue de la mise en œuvre de la Commission africaine de l'énergie nucléaire en novembre 2010 qui vont promouvoir, entre autres, l'utilisation pacifique de l'énergie et la technologie nucléaires au sein des États membres.
21. Nous soulignons l'importance d'examiner la menace que constitue le trafic illicite des armes légères et de petit calibre par la mise en œuvre effective du Programme

d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine à cet effet.

22. Nous condamnons sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes et toutes ses manifestations. Tout acte de terrorisme partout est une menace pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer davantage la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme mondial et assurer le respect par les États membres, de toutes les conventions de lutte contre le terrorisme et les protocoles internationaux connexes, et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Nous demandons à tous les États de coopérer dans la poursuite, l'extradition et l'assistance judiciaire en ce qui concerne les actes de terrorisme international. Nous déplorons les tragiques pertes en vies humaines dues aux attaques terroristes et nous lançons un appel pour la poursuite d'une action judiciaire contre les auteurs de ces crimes et leurs complices et demandons qu'ils soient jugés expressément. Nous exhortons tous les pays à veiller à ce que de tels actes de terrorisme transfrontalier ne se produisent pas et que leurs territoires ne soient pas utilisés comme base par des terroristes. Nous condamnons vigoureusement l'enlèvement et les prises d'otages ainsi que les demandes de rançons et de concessions politiques des groupes terroristes. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à la recrudescence de tels actes. Prenant acte de la position africaine sur la condamnation et le versement des rançons aux groupes terroristes, nous lançons un appel pressant aux uns et aux autres pour l'examen de cette question. Nous convenons également de travailler à la finalisation rapide d'une convention globale sur le terrorisme international à l'ONU. Nous soulignons la nécessité de renforcer la mise en œuvre des mécanismes de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme.
23. Nous réitérons par ailleurs, la nécessité de se pencher sur la menace de la piraterie au large des côtes somaliennes et les souffrances causées par la prise d'otages et demandons instamment à tous les États de coopérer dans le combat et l'éradication de la piraterie. De ce fait, l'Afrique se félicite du soutien de l'Inde aux efforts visant à protéger la navigation maritime dans le Golfe d'Aden, la mer d'Arabie et l'Océan indien contre la piraterie.
24. Nous nous engageons également à œuvrer pour l'éradication du trafic de la drogue et de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, le crime organisé et le blanchiment d'argent. À cet égard, nous appelons tous les États à ratifier et à mettre en œuvre tous les instruments internationaux pertinents relatifs à ces crimes.
25. Nous évaluons avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de coopération Afrique-Inde et prenons note à cet égard, du Plan d'action quadriennal adopté en mars 2010. Les activités sont menées dans le cadre des différentes composantes de ce Plan d'action, y compris la création de vingt et une (21) institutions de renforcement des capacités dans différents pays d'Afrique. L'Inde

s'engage à contribuer substantiellement au renforcement des capacités africaines à travers des institutions d'appui à l'éducation et de renforcement des capacités, de promotion de la valeur ajoutée et de transformation des matières premières en Afrique. L'Afrique se félicite du régime de préférence tarifaire hors taxe offert par l'Inde et estime qu'il permettra d'accroître les exportations africaines vers l'Inde.

26. Nous soulignons que la coopération entre l'Afrique et l'Inde établie au premier Sommet du Forum Inde-Afrique est la manifestation concrète de la coopération Sud-Sud. Notre tentative de trouver de nouveaux moyens de stimuler notre partenariat en tenant compte des capacités émergentes en Afrique et en Inde s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de notre cadre de coopération. Nous nous félicitons sincèrement de la mise en œuvre des initiatives prises par l'Inde depuis le premier Sommet du Forum Inde-Afrique en avril 2008 à New Delhi. Nous notons également, avec satisfaction, les autres initiatives qui ont été annoncées par le Premier Ministre de l'Inde lors du deuxième Sommet du Forum Inde-Afrique tenu à Addis-Abeba en mai 2011. L'Inde également se félicite du nouvel esprit d'association qui a permis ces initiatives.
27. Notre accord selon lequel l'Afrique et l'Inde iront au-delà des liens bilatéraux pour renforcer les partenariats avec l'Union africaine et les Communautés économiques régionales d'Afrique a porté ses fruits. Le niveau d'interaction entre l'Inde et l'Union africaine s'est diversifié en particulier avec la mise en œuvre des nouvelles initiatives IAFS après le succès du Projet de Réseau panafricain en ligne. Les relations avec les Communautés économiques régionales ont également été renforcées et l'initiative de l'Inde d'inviter les communautés économiques régionales africaines à une réunion en Novembre 2010 est saluée. Le dialogue fonctionnel à plusieurs niveaux que l'Inde entretient avec l'Afrique est un modèle d'engagements multilatéraux dans le monde.
28. Nous saluons également les résultats positifs des efforts visant la promotion des échanges et des investissements, le développement des ressources humaines en Afrique. Nous nous engageons à associer, à cet égard, le secteur privé et les sociétés civiles africaines à l'Inde aux fins d'élargir le champ de notre partenariat
29. Nous relevons avec satisfaction la rencontre des Ministres du Commerce des pays africains avec leur homologue indien, le 21 mai 2011 à Addis Abeba, prenons acte de la Déclaration conjointe publiée par ces derniers et faisons nôtre les idées énoncées dans ladite déclaration, lesquelles serviront d'indicateurs pour notre coopération future. Nous nous félicitons de l'examen approfondi, au cours de cette réunion, des échanges économiques entre l'Afrique et l'Inde y compris le régime de préférence tarifaire hors taxe de l'Inde, les pôles de compétitivité, l'identification de secteurs prioritaires de partenariat. Nous notons également avec satisfaction les initiatives prises par les Ministres du Commerce dans le cadre de la promotion des échanges commerciaux et de l'investissement entre l'Afrique et l'Inde et saluons la mise sur pied du Conseil des Affaires Afrique-Inde ainsi que la mise en place du Dialogue annuel des Ministres du Commerce Afrique-Inde. Nous reconnaissons la

plate-forme commune partagée par l'Afrique et l'Inde dans le Cycle de Doha de l'OMC et réitérons les principes fondamentaux du traitement spécial et différentiel (S&D) ainsi que l'obtention d'un traitement préférentiel pour tous les pays les moins avancés (PMA).

30. Nous reconnaissons que ce deuxième Sommet Afrique-Inde contribuera à la réalisation de notre vision commune d'une autonomie et d'un dynamisme économique de l'Afrique et de l'Inde. Les deux parties mettent tout en œuvre pour établir un ordre international pacifique et plus égalitaire où la voix de l'Afrique et de l'Inde pourrait être entendue pour réaliser leur désir d'un développement inclusif aux niveaux international et national. C'est cet objectif que le partenariat Afrique-Inde voudrait réaliser. L'Afrique est déterminée à être un partenaire dans l'essor économique de l'Inde tout comme l'Inde s'engage à être un partenaire proche dans la renaissance de l'Afrique.
31. Nous avons convenu d'ajouter plus de substance à notre Cadre de coopération et de renforcer nos échanges pour couvrir tous les aspects de nos relations. Nous adoptons, à cet effet, le Cadre de coopération renforcé Afrique-Inde pour compléter le Cadre existant. Nous décidons d'institutionnaliser ce processus du Sommet. En conséquence, nous décidons que le prochain Sommet du Forum Inde-Afrique aura lieu en 2014 en Inde.
32. Le Premier Ministre de l'Inde a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine pour avoir abrité le Sommet ainsi que ses remerciements au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour l'hospitalité réservée à sa délégation et à tous les dirigeants participant. Les dirigeants africains ont également exprimé leur gratitude au Premier Ministre de l'Inde pour sa participation.

**Fait à Addis-Abeba, le 25 mai 2011**